

## DECLARATION UE DE CONFORMITE

«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»

En qualité de fabricant de **vêtements de protection** :

**SONORCO**  
ZI route de Vire 14110 CONDE sur NOIREAU - France  
Tél. (33) 02 31 59 20 40

Nous déclarons que les Equipement de Protection Individuelle neufs suivants :

	
<b>TYPE A</b>	
Veste/Blouse/blouson/Gilet <b>HAUT-VISAM-A</b>	<b>AET 033/2023/0041</b> Valable jusqu'au 16/01/2028
Pantalon / cotte / bermuda <b>BAS-VISAM-A</b>	
<b>ENS 2P-VISAM-A</b>	
Combinaison 1 ou 2 ZIP <b>COMB-VISAM-A</b>	

Sont des EPI de catégorie II conformes à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement européen EPI n°2016/425 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016, relatif aux Equipements de Protection Individuelle.

CENTEXBEL, Organisme Notifié n°0493, situé Technologiepark 70, 9052 Zwijnaarde, en Belgique, a effectué l'examen UE de type et a établi les Attestation d'Examen UE de Type.

Ces EPI répondent aux normes harmonisées suivantes :

- **EN ISO 13688-2013+A1 :2021** » Exigences générales pour les vêtements de protection individuelle
- **NF EN ISO 17353-2020** » Exigences pour les vêtements de signalisation améliorée

Fait à Condé sur Noireau, le 16/01/2023,  
Par Murielle VASSEUR, en qualité de Directrice Industrielle

*Signature et cachet de l'entreprise*

**SONORCO**  
ZI Ouest - Route de Vire  
14110 Condé sur Noireau Normandie  
Siren : 852 789 130  
TVA FR 65 852 789 130